REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT,DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET L'aménagement de territoire
Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction
Wilaya de Guelma

Mise en demeure N°01

L'entreprise E.G.T.P.H ZIADI FAYCEL dont le siège sociale est à : CITE GAHDOUR TAHAR BLOC 03 N °01- COMMUNE GUELMA titulaire du contrat N°11/2026 du 15/06/2026 relatif à la réalisation des travaux lot N°7: AMENAGEMENT DE A/S BARAHEB(2eme Tranche) COMMUNE : Tamlouka .selon L'ODS de démarrage des travaux le 21/06/2026.

- Vu à la non satisfaction aux **mise en demeure écrite N°01 adressé à votre entreprise.**

-Suit à le grand retard enregistré dans la réalisation.

Vous étés **mise en demeure N°01** pour :

-renforcer le chantier en moyens matériels et humains nécessaires à la bonne exécution des travaux

- démarrage immédiat des travaux et adopter le système de brigade pour rattraper le retard enregistré dans la réalisation des travaux
- Travailler sérieusement et respecter strictement les articles du marché conclu avec vous.

Et cela dans un délai de quarante huit heures (48) heures

Passé ce délai ,le maitre d'ouvrage se réserve le droit de prendre les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

ANEP 2623007530 DzWatch 05/11/2026